



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2121

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Place de Francfort - Gare routière - Approbation d'une convention de financement partenarial pour la mise en place d'une prestation de gardiennage sur le site

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2121**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place de Francfort - Gare routière - Approbation d'une convention de financement partenarial pour la mise en place d'une prestation de gardiennage sur le site**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu, la Métropole par l'intermédiaire de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu a le projet de réaménager la place de Francfort afin de clarifier les circulations et notamment les cheminements piétons à l'échéance 2019.

Dans l'attente de ce nouvel aménagement, et afin de tenir compte des nouveaux opérateurs de transports des services librement organisés (Flixbus, Courriers Rhodaniens pour Ouibus) utilisant cette gare routière depuis fin 2015, il est apparu nécessaire de compléter le dispositif d'exploitation et de contrôler l'accès au site.

Ainsi, une convention est proposée entre les opérateurs : Flixbus France SARL, Les Courriers Rhodaniens SAS, Conseil départemental de l'Isère et Sud Rhône-Alpes déplacements Drôme Ardèche (SRADDA) pour la Région, le gestionnaire-utilisateur (SNCF Mobilités - TER) et la Métropole, en qualité de propriétaire du site pour la mise en place d'une prestation de gardiennage dont les coûts sont partagés. Pour la Métropole, le coût de la prestation de gardiennage du site s'élève à 19 445,70 € pour 2017. La répartition des financements s'établit comme suit :

Coût annuel total de la prestation de gardiennage	136 119,84 €
- Métropole de Lyon	19 445,70 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes/SRADDA	32 076,94 €
- Département de l'Isère	39 234,72 €
- Courriers rhodaniens SAS	5 075,10 €
- Flixbus France SARL	40 287,38 €

La convention est aussi l'occasion de redéfinir les modalités d'utilisation du site entre les différents utilisateurs dont, notamment, l'attribution des quais aux différents services.

La Métropole est partie à cette convention en tant que propriétaire du site, en tant qu'autorité compétente en matière de gestion des gares routières et en tant que garante des conditions de sécurité et de circulation aux abords du site ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une participation financière d'un montant de 19 445,70 € au profit de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Mobilités - TER pour la mise en place d'une prestation de gardiennage du site de la gare routière située sur la place de Francfort à Lyon 3° pour l'année 2017,

b) - la convention de financement partenariale à passer entre la Métropole, les opérateurs Sud Rhône-Alpes déplacements Drôme Ardèche (SRADDA), Département de l'Isère, FLIXBUS France SARL et les Courriers Rhodaniens SAS, ainsi que le gestionnaire utilisateur SNCF Mobilités - TER.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 65641 - fonction 847 - opération n° 0P09O5349.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**